

**DEMANDE D'ADMISSION DANS UN INTERNAT D'UN COLLEGE PUBLIC DU MORBIHAN**

**NIVEAUX 6<sup>ème</sup> (doublement) 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup>**

Cet imprimé est à remplir et à **remettre au Principal du collège actuel** accompagné des pièces suivantes :

- Les bulletins du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres de l'année en cours
- Une lettre de motivation manuscrite de l'élève

**I – IDENTITE de l'ELEVE**

NOM : ..... PRENOM : ..... Sexe : G F (entourer)  
Date de naissance : .....

Nom et adresse du responsable légal de l'élève :

.....  
..... ☎ ..... Portable : .....

Domicile situé en Réseau d'Education Prioritaire (REP) : OUI  NON

Profession du père : ..... Lieu d'exercice : .....

Profession de la mère : ..... Lieu d'exercice : .....

Elève boursier : OUI  NON

**II – MOTIVATION**

Collège actuel : ..... en classe de 6<sup>ème</sup> 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> (entourer)

Demande d'admission en internat à la prochaine rentrée scolaire :

Avec :  Passage en classe supérieure  Doublement

Options : Langue vivante 1 : ..... Langue vivante 2 : .....

Motivation de la demande : (à remplir par les représentants légaux)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Comment votre enfant envisage-t-il l'entrée en internat ? .....

.....  
.....

Avez-vous visité l'établissement à l'occasion des « Portes ouvertes » ? OUI  NON

Votre enfant bénéficie-t-il d'un accompagnement ou d'une aide par un service éducatif ou de santé ? OUI  NON

Si oui , préciser : .....

**III – ETABLISSEMENTS DEMANDES****Classer les établissements par ordre prioritaire :**

Vœu n° ..... Collège Romain Rolland PONTIVY

Vœu n° ..... Collège Jules Simon VANNES

Indiquer les langues vivantes étudiées : .....

Si ma demande ne pouvait être satisfaite :

 je maintiens mon enfant dans son collège actuel je demande une admission dans un collège public autre que son collège actuel (*en ce cas, remplir également l'imprimé de « demande d'admission dans un collège public » à retirer auprès de votre établissement*)

A ....., le .....

Signature du responsable légal de l'élève :

**IV – AVIS MOTIVÉ de la COMMISSION de SUIVI du COLLÈGE sur la demande d'admission en internat**

Préciser à l'adresse de la Commission départementale les raisons pour lesquelles une scolarisation en internat facilitera ou améliorera le comportement scolaire de l'élève :

Avis sur le comportement du jeune : (cocher la case correspondante)Compétences : (*Acquis ; En Voie d'Acquisition, Non Acquis*)

	A	EVA	NA
- Connaît et respecte les règles de la vie collective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Comprend l'importance du respect mutuel et accepte toutes les différences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Est autonome dans son travail : sait l'organiser, le planifier, l'anticiper, rechercher et sélectionner les informations utiles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A noter (*autres informations éventuelles concernant le comportement*) : .....

Date de consultation de la commission de suivi :

Cachet et signature du Chef d'établissement

NOM de l'élève : .....

**Transmission du dossier avant le 28 avril 2017**

à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan  
DIVEL  
BP 506  
56019 VANNES Cedex

**Pièces à joindre impérativement au dossier :**

- ❖ Bulletins trimestriels (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestres)
- ❖ Lettre de motivation manuscrite de l'élève

***Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés par la Commission***

Avis et proposition de la Commission départementale :

Très favorable

Favorable

Réserve

A l'admission au collège :

Motifs :

.....

## Procédure de demande d'admission

### 1) Instruction du dossier

Le document est à retirer par les responsables légaux dans l'établissement d'origine de l'élève ou sur le site internet des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan : [www.ia56.ac-rennes.fr](http://www.ia56.ac-rennes.fr)

Le dossier doit être complété par la famille et le chef d'établissement d'origine (attention : n'omettre aucune des pièces à fournir).

### 2) Calendrier et procédures d'admission

- a) Préparation
  - ✓ visite préalable dans l'établissement : prendre rendez-vous avec les responsables du ou des collèges
  - ✓ transmission du dossier complet aux services départementaux de l'Education nationale avant le 28 avril 2017
- b) Commission départementale : le mercredi 31 mai 2017
- c) Entretien d'admission, après avis favorable de la Commission, avec le jeune et sa famille au collège d'accueil sur convocation écrite de l'établissement.

### 3) Objectifs de l'internat

- Permettre à l'élève d'accomplir sa scolarité dans les meilleures conditions de vie et de travail
- Accompagner l'élève de façon individualisée pour lui permettre d'obtenir de bonnes performances scolaires et de progresser vers l'autonomie.
- Apprendre à l'élève la vie en collectivité :
  - ✓ respect de soi-même, des pairs, des adultes,
  - ✓ apprentissage d'une bonne hygiène de vie (sommeil, horaires réguliers),
  - ✓ participation à des activités culturelles, sportives et de loisirs.

Les internats des collèges n'ont pas vocation à accueillir des jeunes présentant des problèmes de comportement majeurs incompatibles avec la vie en groupe.

### 4) Public concerné

L'internat s'adresse à :

- des jeunes dont les besoins éducatifs et le suivi scolaire ne peuvent être satisfaits par la cellule familiale en raison d'un éloignement du collège, du manque de disponibilité des parents, de difficultés sociales ou de difficultés relationnelles au sein de la famille,
- des jeunes issus des territoires situés en réseau d'éducation prioritaire (REP), motivés par les études et qui ont besoin de bonnes conditions de travail pour exploiter leur potentiel.

### 5) Relations Collège / Famille

Dans tous les cas, la réussite de l'intégration et l'atteinte des objectifs assignés nécessitent une coopération étroite entre le collège et la famille.

#### Contacts :

- |  |                      |   |
|--|----------------------|---|
| - Services départementaux de l'Education nationale du Morbihan - DIVEL | Tel : 02 97 01 86 50 | Mail : <a href="mailto:ce.divel56@ac-rennes.fr">ce.divel56@ac-rennes.fr</a>   |
| - Collège Romain Rolland - Pontivy                                     | Tel : 02 97 25 28 00 | Mail : <a href="mailto:ce.0561332u@ac-rennes.fr">ce.0561332u@ac-rennes.fr</a> |
| - Collège Jules Simon - Vannes   | Tel : 02 97 47 27 81 | Mail : <a href="mailto:ce.0560050a@ac-rennes.fr">ce.0560050a@ac-rennes.fr</a> |